

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 FEVRIER 2017

L'An Deux Mil Dix Sept, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONT-Saint-SULPICE s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JUSSOT Jacky, Maire,

Etaient présents : Mrs MARTIN Yves, MOROT Daniel, ANDREOLI Ludovic (adjoints), Mmes PIGINO Michèle, BRUNOT Julie, GAUX Marie-Christine, FERLET Joëlle, Mrs GAILLOT Gilles, GAILLOT Gilbert, GAUX Frédéric,

Absent excusé : Mme DEFRANCE Aurélie, pouvoir donné à M. JUSSOT Jacky ; M. GUYOT Alain, pouvoir donné à Mme BRUNOT Julie

Secrétaire de séance : Mme GAUX Marie-Christine

Le compte-rendu de la précédente séance du 12.12.2016 est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, concernant l'ordre du jour, le Maire précise que le point n° 10 (loyer antenne Orange) n'a pas lieu d'être car il a été étudié lors de la précédente réunion. Il demande ensuite l'autorisation d'inscrire trois points à l'ordre du jour :

- ↳ choix des entreprises pour les travaux de la toiture de l'Eglise
- ↳ constitution d'une commission d'aide sociale
- ↳ autorisation au Maire de déposer des demandes de subventions pour les travaux liés à l'accessibilité

PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE POUR 2017

Le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 10.07.2015, le plan de coupe pour l'année 2016 a été voté. Il prévoyait l'attribution de 4 parcelles

sous forme d'affouages. Cependant, il s'avère que la parcelle 3.2 n'a que peu de bois et le Maire propose de la retirer des affouages et de demander à l'ONF de gérer la vente totale de la coupe.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du Maire.

Au sujet des affouages le Maire rappelle que les 6 personnes qui ont manifesté leur intérêt pour bénéficier d'affouages ont été contactées pour leur faire part des attributions décidées. A ce jour, seules trois personnes ont débuté les coupes dans la parcelle n° 2. Le Maire propose de faire un courrier aux personnes retenues pour leur rappeler que les coupes doivent être terminées pour le mois de mars 2018 et leur demander de se positionner quant à une possible redistribution des parcelles non attribuées.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé avec une date limite de remise des plis fixée au 20.12.2016, l'ouverture des plis a eu lieu le 21.12.2016 et la restitution des offres par l'architecte a eu lieu le 09.01.2017.

Le Maire distribue ensuite des tableaux récapitulatifs par lot :

- ↳ 4 entreprises ont répondu pour le lot n° 1 - maçonnerie et pierre de taille
- ↳ 6 entreprises ont répondu pour le lot n° 2 - charpente bois
- ↳ 6 entreprises ont répondu pour le lot n° 3 - couverture ardoise

Concernant le lot n° 3, le Maire précise que l'option des crochets a été retenue car moins onéreuse que l'option avec les clous. Le Maire propose de suivre les recommandations de M. CAZELLES, architecte en charge de ce dossier, de contacter les entreprises non retenues qui auront un délai de 10 jours pour demander des explications à l'architecte. Ensuite, les entreprises retenues seront averties à leur tour pour démarrer le chantier.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé, pour l'exercice 2016, d'imputer au budget de l'Eau toutes les dépenses relatives à sa gestion. Les frais de personnel (changements et relevés des compteurs, réparations des fuites, facturation) ont été calculés par le Maire qui a arrêté la somme que le budget de l'Eau doit rembourser au budget de la Commune à 4 912,76 €. Le montant exact n'était pas connu au moment de l'établissement du budget de l'Eau et seule la somme de 4 000 € avait été inscrite. Le Maire a dû établir un certificat administratif pour demander le virement de 920 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 6218 (personnel extérieur au service).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal entérinent cette décision à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'AIDE SOCIALE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale qui avait un budget séparé devra être intégré au budget de la Commune à compter de l'exercice 2017.

Le Maire propose de constituer une commission d'aide sociale qui sera chargée d'étudier les dossiers sociaux. Le Maire rappelle qu'il est président de droit et que les autres membres doivent paritairement être issus du Conseil Municipal et de l'extérieur. Il propose de reconduire les membres actuels à savoir Mmes RATTE Odile, GAUX Sylvie, GUADAGNOLI Liliane et M. GAY Michel pour les membres extérieurs ; et Mmes PIGINO Michèle, FERLET Joëlle, DEFRANCE Aurélie et BRUNOT Julie pour les membres du Conseil Municipal.

Mme BRUNOT Julie ayant fait part de sa volonté de ne plus faire partie de cette commission, Mme GAUX Marie-Christine se propose pour l'intégrer.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la constitution d'une commission d'aide sociale à compter du 01.01.2017.

ACCEPTATION DE LA DEMISSION DE M. RUSCH FREDERIC DE SES POSTES D'ADJOINT ET DE MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet de l'Yonne évoquant les lettres des 8 et 20 décembre 2016 par lesquelles M. RUSCH Frédéric a émis le souhait de se démettre de ses fonctions de 1^{er} adjoint et de son mandat de conseiller municipal. L'acceptation de ces démissions par le Préfet porte à 13 l'effectif actuel du Conseil Municipal de la Commune de MONT-Saint-SULPICE.

Le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal de réfléchir au nombre d'adjoints qu'ils souhaitent : actuellement le nombre est de 4 conformément à ce qui avait été décidé lors de la séance d'installation du 29 mars 2014 mais il peut être ramené à 3. Dans un cas comme dans l'autre, la décision sera prise lors du prochain Conseil.

Interrogé par Mme FERLET Joëlle, le Maire précise que la possibilité d'organiser des élections complémentaires afin de doter le Conseil Municipal de deux nouveaux membres n'est pas exclue. Aucune obligation légale n'est faite de compléter un conseil municipal qui a perdu moins du 1/3 de son effectif mais rien n'empêche de le prévoir et le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir également à cette éventualité.

AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX LIES A L'ACCESSIBILITE

Le Maire rappelle le montant prévisionnel des honoraires (2 262 €) et des travaux (152 765 €) liés au dossier d'accessibilité et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demande de subvention auprès des financeurs potentiels. Il s'agit d'une demande auprès du Sénateur LEMOYNE Jean-Baptiste au titre de la réserve parlementaire et d'une autre auprès de la Préfecture au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour les travaux liés à l'accessibilité et le chargent de signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire signale qu'il est possible qu'une nouvelle demande de subvention soit évoquée lors d'un prochain Conseil Municipal pour le financement de travaux liés à la mise en place du plan anti-intrusion-attentat au titre de la prévention de la délinquance.

INDEMNITE A LA COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme LEROY a quitté son poste de Trésorière de Saint-Florentin et qu'il avait été décidé à la majorité de lui verser une indemnité au prorata de son temps de présence (243,73 € pour 240 jours). Elle a été remplacée par Mme CHENE-BERNARDIE qui, sur l'exercice 2016, a exercé sa mission sur 120 jours. Le Maire propose de lui verser la somme de 121,87 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité (3 voix contre de Mmes BRUNOT Julie, GAUX Marie-Christine et de Mme DEFRANCE Aurélie par l'intermédiaire de M. JUSSOT Jacky) de verser la somme de 121,87 € à Mme CHENE-BERNARDIE.

Le Maire en profite pour évoquer la mise en place prochaine du prélèvement automatique pour le paiement des factures (eau, cantine et garderie) et du paiement électronique.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la SAS Cadre de Vie en la personne de M. BIGOT Samuel, qui souhaite louer la salle de l'Hermitage un jeudi soir par mois jusqu'en décembre 2017. Le Maire propose de fixer à 50 € par location le montant qui sera demandé à la SAS Cadre de Vie.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions du Maire et le charge de toutes les suites utiles à donner à ce dossier.

MAINTIEN DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) EN LIEU ET PLACE DU PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, selon la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, toutes les Communautés de Communes qui ne le sont pas encore deviennent compétentes pour élaborer un PLUi sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population totale ont délibéré négativement dans un délai de 3 mois avant la date du 27 mars 2017.

Souhaitant garder une certaine autonomie pour la gestion de l'espace communal, le Maire propose de délibérer pour s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à la CCSA (Communauté de Communes Serein et Armanche), nouvelle intercommunalité depuis le 01.01.2017.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCSA et demandent au conseil communautaire de la CCSA de prendre acte de cette décision.

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Suite à la décision d'élaborer un PLU en lieu et place de l'actuel POS (Plan d'Occupation des Sols), M. le Maire et M. MARTIN Yves ont animé une réunion de restitution des éléments du diagnostic initial. Cette réunion, en présence d'un public fourni, a permis d'évoquer les grandes lignes du processus de transformation du POS en PLU.

La prochaine étape aura lieu le mardi 21 février avec une réunion de travail ayant pour objet le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et l'examen de la méthode de travail envisagée.

INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle que les opérations de recensement de la population ont débuté le 19 janvier 2017 et doivent se terminer le 18 février 2017. Le résultat du recueil

des données, à but statistique, aura un impact sur les dotations qui seront versées à la Commune et sur sa capacité d'investissement.

Deux personnes, Mme DEPLANQUE Sylvia et Melle GIRAUDIN Mathilde, ont été recrutées pour effectuer ce recensement et le Maire propose les tarifs suivants pour les indemniser :

- ↳ 24,56 € par séance de formation
- ↳ 2,2108 € par bulletin individuel manuscrit
- ↳ 1,4124 € par bulletin individuel rempli par Internet
- ↳ 1,4124 € par feuille de logement
- ↳ 1,23 € par dossier d'adresse collective
- ↳ 12,28 € par bordereau de district

Le Maire précise que le coût total pour la Commune, charges comprises, sera de près de 3 500 € et que l'Etat ne compensera qu'à hauteur de 1 600 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité que les indemnités des agents recenseurs soient calculées en fonction des tarifs proposés.

NUMEROTATION D'UNE NOUVELLE HABITATION

Suite à une demande d'un habitant de la rue des Brûleries tendant à obtenir un numéro pour son habitation, le Maire invite les membres de la commission voirie à se réunir afin de clarifier plusieurs situations mises au jour par le recensement :

- ↳ chemin du Tertre
- ↳ rue du Tertre
- ↳ rue des Brûleries
- ↳ Les Régniers
- ↳ chemin du fond du Tertre (rue de la Côte)

BUDGETS 2017

Le Maire distribue plusieurs tableaux faisant état des réalisations et des propositions financières pour 2017 :

↳ budget de fonctionnement de l'Eau : l'exécution du budget de l'Eau sur 2016 fait apparaître un déficit de - 3 428,58 €. Ce n'est qu'en raison d'un résultat cumulé des exercices précédents de + 27 188,03 € que le résultat à la fin 2016 reste bénéficiaire de + 23 759,45 €. L'augmentation du prix de l'eau semble inéluctable et le Maire fera une proposition dans ce sens pour que celle-ci soit effective à compter de 2018.

Le Maire évoque la possible remise en cause de l'obligation de transférer pour 2020 la compétence eau et assainissement au niveau intercommunal.

M. MOROT Daniel informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux changements des compteurs à la Caillotte et au château d'eau, on constate un meilleur comptage des m³ pompés et distribués.

↳ budget de la Commune : les travaux envisagés au niveau du fonctionnement sont :

- la réfection du mur du cimetière
- le ravalement de l'Hermitage
- la remise en état de routes
- le passage d'épareuse
- l'entretien des chemins et des fossés ...

M. MARTIN Yves souhaite pouvoir bénéficier d'un budget pour la commission tourisme.

En investissement, le Maire présente les restes à réaliser et les projets nouveaux :

- honoraires pour la toiture de l'Eglise (25 326,50 €)
- frais pour le PLU (20 580 €)
- travaux confiés au SDEY pour l'éclairage (13 982,85 €)
- travaux sur l'Eglise (333 589,05 €)
- la réfection des cheneaux et du clocheton de la Mairie (18 845 €)
- la réfection du Lavoir de la Doué (18 822 €)
- l'extension du columbarium (8 000 €)
- travaux d'accessibilité (150 000 €)...

Ces travaux seront financés par :

- le transfert de la section de fonctionnement, par le FCTVA
- des dons par le biais notamment de la Fondation du Patrimoine
- les diverses subventions, obtenues et à venir
- un prêt à taux zéro d'un montant de 175 000 €
-

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est envisageable de poser des visiophones aux écoles pour contrôler les entrées ainsi qu'une sirène pour les évacuations. Il précise que ces travaux sont conditionnés à l'obtention de subventions, notamment par le fonds de prévention de la délinquance.

Mme GAUX Marie-Christine évoque la possibilité de compléter l'étude sur la salle des fêtes. Le Maire souhaite que ce dossier soit revu afin de prendre une décision définitive.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ Expression Verte : la Commune reste en attente de documents dans le cadre de l'étude menée par ce cabinet pour le diagnostic du réseau d'adduction en eau potable.

↳ pouvoir de police : le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'opposera au transfert du pouvoir de police au Président de la CCSA. Cette décision fera l'objet d'un prochain arrêté du Maire.

↳ régime indemnitaire du personnel : la commission du personnel s'est réunie le 30 janvier dernier afin d'étudier les changements au niveau du régime indemnitaire du personnel, qui est totalement revu. Il porte désormais le nom de RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et est divisé en deux parties, l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). L'Etat préconise une répartition entre les deux éléments de 90 % et 10 % mais la commission a émis le souhait d'établir une répartition de 55 % et 45 %. Cette demande sera présentée au prochain Comité Technique du Centre de Gestion qui émettra un avis.

↳ CCSA : le Maire évoque les propositions de composition des commissions qui seront proposées au vote au conseil communautaire prochain. Une seule vice-présidence est issue de l'ex CCSB.

↳ arbres à couper : Mme BRUNOT Julie demande l'autorisation de couper les branches des arbres de l'Hermitage qui dépasse sur sa propriété. Le Maire ne voit pas d'inconvénient à cet élagage sous réserve que les arbres ne soient pas considérés comme protégés par l'ONF. Après vérification de cette disposition l'autorisation pourra être délivrée.

↳ loyer : Mme GAUX Marie-Christine demande si le loyer du logement situé au-dessus du 2Bis est devenu exigible. Un rendez-vous est en cours auprès du notaire pour établir le bail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45.